



MODALITÉS POUR 2026-2027

Bourse FBAUC de perfectionnement professionnel en recherche

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'objectif de la bourse FBAUC de perfectionnement professionnel en recherche est de fournir un appui financier à la recherche en urologie menée au Canada par les chercheurs ayant obtenu de premières subventions et qui ont le potentiel de devenir des chefs de file internationaux en recherche dans leur spécialité en urologie.

Par cette bourse de recherche, nous visons à soutenir un membre du corps professoral d'urologie d'une faculté de médecine approuvée au Canada dans les dix (10) ans suivant sa nomination universitaire initiale. Tous les candidats doivent être membres de l'AUC (les non-membres de l'AUC doivent faire une demande d'adhésion à l'AUC avant de soumettre leur subvention), détenir un doctorat en médecine et avoir complété une formation clinique en urologie.

BOURSE

Une (1) bourse FBAUC de perfectionnement professionnel sera accordée en 2027. Le ou la lauréat(e) recevra un montant de 75 000 \$ par année pendant 3 ans, avec des fonds de contrepartie chaque année versés par l'établissement commanditaire pour un total de 150 000 \$ par année.

Veuillez noter que la bourse FBAUC de perfectionnement professionnel ne sera pas offerte chaque année.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le ou la lauréat(e) de la bourse FBAUC de perfectionnement professionnel doit être titulaire d'un poste d'enseignant(e) dans une université canadienne, à titre de professeur(e) adjoint(e) ou de professeur(e) agrégé(e). Les professeurs(e) titulaires ne peuvent pas poser leur candidature.

Le financement vise à couvrir les dépenses opérationnelles et liées à la recherche. La priorité sera accordée aux propositions démontrant une collaboration avec des chercheur·euse·s en science fondamentale ou translationnelle et/ou en recherche clinique. La bourse n'est pas destinée à couvrir le salaire du ou de la chercheur·euse principal·e.

Les objectifs de cette bourse sont les suivants : i) encourager la recherche et les réalisations universitaires dans le domaine de l'urologie au Canada et ii) orienter le ou la boursier·ère sur la voie d'une reconnaissance nationale et internationale. Le ou la chef·fe de la division ou du département doit apporter un soutien total en matière de temps, de mentorat et de soutien financier. Les fonds de contrepartie doivent provenir de la division ou du département de l'établissement où auront lieu les travaux de recherche ou d'autres mécanismes de financement externe appropriés. La contrepartie peut prendre la forme de fonds ou de ressources en nature, la préférence allant aux fonds versés directement au ou à la chercheur·euse principal·e. Le ou la chef·fe de division/département/université doit également garantir que la bourse ne sera pas assujettie aux « frais généraux » ni aux « frais indirects » de l'université. Un réseau de mentorat pour la bourse de FBAUC de perfectionnement professionnel doit être mis en place afin de montrer qu'un retour d'information continu a lieu pendant la conduite du projet de recherche, retour qui sera décrit en détail dans le(s) rapport(s) d'avancement.

L'évaluation et la sélection des candidat·e·s à la bourse FBAUC de perfectionnement professionnel en recherche sont basées sur le mérite scientifique déterminé par les membres du conseil scientifique de la FBAUC. Le fonds est géré par le Conseil d'administration de la FBAUC.

OBLIGATIONS DES LAURÉAT·E·S DE LA BOURSE

Obligations à remplir par les lauréat·e·s

- 1) Tou·te·s les lauréat·e·s doivent présenter les résultats de leurs travaux de recherche, au **cours des deux années suivant l'obtention de la bourse**, lors du **Congrès annuel de l'AUC** et d'autres congrès nationaux et internationaux, et soumettre leurs travaux pour publication dans des périodiques avec comité de lecture, y compris le **Journal de l'Association des urologues du Canada (JAUC)**.
- 2) Le soutien de la FBAUC doit être **mentionné** dans les présentations et les publications.
- 3) Participation aux activités de l'AUC
- 4) Un rapport d'avancement doit être soumis à mi-parcours (**janvier de**

chaque année). Si le Conseil scientifique estime que les travaux du ou de la titulaire de la bourse n'ont pas suffisamment progressé, les versements ultérieurs peuvent être suspendus. Des membres du Conseil scientifique de la FBAUC peuvent se rendre sur place pour vérifier que les progrès sont suffisants avant d'approuver les versements suivants.

- 5) Les congés parentaux, de maladie et de deuil seront pris en considération.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le formulaire de demande dûment rempli et les documents à l'appui doivent être soumis par voie électronique à marfisa.defrancesco@cua.org au plus tard le 1 avril 2027. Assurez-vous de recevoir un courriel de confirmation que la demande a été reçue.

Le dossier complet doit être envoyé au plus tard le 1 avril 2027. Les candidat·e·s doivent demander au ou à la chef·fe du département ou de la division de l'université de soumettre une lettre de soutien. Cette lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement de l'université et de l'établissement à l'égard du ou de la candidat·e en mettant l'accent sur la garantie que des fonds de contrepartie seront ajoutés et que les fonds de la FBAUC ne seront pas assujettis aux frais généraux de l'établissement. Les fonds/ressources fournis « en nature » seront acceptés pour la contrepartie. Deux lettres de recommandation supplémentaires sont requises, dont l'une doit provenir d'une personne n'appartenant pas à l'établissement ou au département actuel du ou de la candidat·e. Pour que le financement se poursuive au-delà de la première année, le ou la candidat·e doit remettre un rapport d'avancement, une copie de la demande originale et une lettre du ou de la chef·fe du département/division de l'université indiquant qu'il/elle est satisfait·e des progrès accomplis et qu'il/elle garantit le maintien des fonds de contrepartie. Les demandes incomplètes ou les documents reçus après la date de clôture ne seront pas pris en considération.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DES DEMANDES

Les rubriques suivantes sont des suggestions pour la préparation de la proposition de recherche en vue de l'obtention d'une bourse de l'AUC :

- 1) Énoncé des objectifs
- 2) Projets de recherche récents et pertinents du ou de la candidat·e
- 3) Brève revue de la littérature et mise en contexte
- 4) Hypothèses
- 5) Plan et méthodologie
- 6) Analyse des données
- 7) Impact de la recherche proposée
- 8) Budget
- 9) Plan de développement d'un réseau de mentorat
- 10) Références

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

Liste de vérification

- Proposition de recherche ne dépassant pas cinq (5) pages dactylographiées à simple interligne en police standard de 12 points, y compris le budget et les références, avec des marges de 1 (un) pouce (veuillez consulter les « Lignes directrices pour la soumission des demandes » ci-dessus pour les titres de section suggérés).
- Curriculum Vitae (veuillez soumettre une version PDF de votre CV commun [IRSC])
- Lettre de soutien du ou de la chef·fe du département ou de la division indiquant l'appui à cette candidature et l'acceptation de se conformer aux modalités présentes. Cette lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement de l'université et de l'établissement à l'égard du ou de la candidat·e.
- Lettre(s) de soutien de 1 ou 2 mentor·e·s proposé·e·s décrivant comment ils ou elles exécuteront leur mentorat pour faciliter l'achèvement du projet de recherche proposé.
- Deux (2) lettres de recommandation supplémentaires, dont une (1) provenant d'une personne non associée à l'établissement où se déroulera le projet de recherche proposé.
- Une preuve de l'approbation du comité d'éthique approprié ou de la demande d'approbation doit être jointe aux formulaires de consentement pour toute étude menée auprès de sujets humains.
- Liste de toutes les subventions en cours et de toutes les demandes de subvention soumises au cours des trois dernières années (1 à 2 pages supplémentaires au maximum) en indiquant le nom de la subvention, l'organisme subventionnaire et le montant de la subvention.

NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION

Les bourses sont approuvées par le Conseil exécutif de la FBAUC après recommandation du président du Conseil scientifique. Les lauréat·e·s des bourses seront annoncé·e·s lors du Congrès annuel de l'AUC en juin 2027.

Les candidat·e·s, qu'ils ou elles soient retenu·e·s ou non, recevront un résumé et une critique constructive de la part du Conseil scientifique.

Demandes de renseignements

Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada

Girish Kulkarni, président du Conseil scientifique
a/s de M^{me} Marfisa Defrancesco, gestionnaire, Subventions de la FBAUC
marfisa.defrancesco@cua.org